

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA REPONSE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL
CIVIL DE L'ETAT

86/351 DU 28/02/86
SECRET N° /INTERPPS.DGFP.DGPEC/A.A. -

portant intégration et nomination de Monsieur
AKOUANGO Pascal dans les cadres de la Catégorie
A, hiérarchie I des Techniques Industrielles

(Régularisation)

/E PREMIER MINISTRE,

ISAS :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la Loi n°076/84 du 7.12.84 portant ratification de l'Ordonnance
n°019/84 du 23 Août 1984 portant modification de certaines dispositions de la
Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi n°15/62 du 3.2.62 portant Statut Général des Fonction-
naires; (/u l'arrêté n°2007 du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde
des Fonctionnaires;
(/u le décret n°60/90 du 3.3.1960 fixant le Statut commun des cadres
de la Catégorie A des Services Techniques;
(/u le décret n°62/130/ME du 9.5.62 fixant le régime des rémuné-
rations des Fonctionnaires;
(/u le décret n°62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des
diverses Catégories des cadres;
(/u le décret n°62/197/FP du 5.7.62 fixant les Catégories et hiér-
archies des Cadres créées par la Loi n°015/62 du 3.2.1962 portant Statut
Général des Fonctionnaires;
(/u le décret n°62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à
la révocation des Fonctionnaires des Cadres de l'Etat;
(/u le décret n°63/81/TP-BE du 26.3.63 fixant les conditions dans
lesquelles sont effectués des Stages probatoires que doivent subir les Fonc-
tionnaires Stagiaires notamment en ses articles 7 et 8;
(/u le décret n°67/50/FP-BE du 24.2.67 réglementant la prise d'eff
du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nomination
intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements;
(/u le décret n°74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dis-
positions du décret n°62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indicia-
res des Fonctionnaires;
(/u le décret n°84/356 du 8.8.84 portant nomination du Premier
Ministre;
(/u le décret n°85/1423 du 7.12.85 portant nomination des Membres
du Gouvernement;
(/u le décret n°85/1434 du 17.12.85 portant organisation des intérieurs
des Membres du Gouvernement;
(/u le décret n°85/260 du 5.3.85 déterminant le circuit d'approba-
tion des actes relatifs aux intégrations, avancements, et révisions de situation
Administratives des Agents de l'Etat;
(/u le Protocole d'accord du 05 Août 1970 signé entre l'URSS et
la République Populaire du Congo;
(/u le dossier de candidature constitué par l'intéressé;
(/u l'Attestation d'intégration n°1713/DGTFP/DFP du 21-8-84 du
Directeur de la Fonction Publique.

SECRET :

.../...

ARTICLE 1er. - En application des dispositions combinées du décret n°60/90 du 3/03/1960 et du Protocole d'accord du 5 Août 1970 susvisés, Monsieur AKOUANGO Pascal, né le 9 Décembre 1957 à Liboka, titulaire du Diplôme d'Ingénieur-Electricien, Spécialité : Centrales Electriques, Réseaux, Systèmes et Alimentation en Energie Electriques des Entreprises Industrielles obtenu à l'Institut Energétique de Moscou (URSS), est intégré dans les cadres de la Catégorie A, hiérarchie I des Techniques Industrielles et nommé au grade d'Ingénieur Principal des Techniques Industrielles Stagiaire, indice 710.

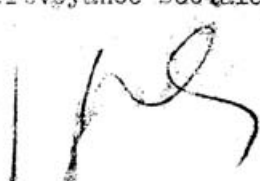
ARTICLE 2. - L'intéressé est mis à la disposition du Ministère des Mines et Energie.

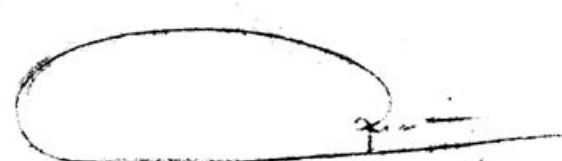
ARTICLE 3. - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au J.O. R.P.C. et communiqué partout où besoin sera./.-

Par le Premier Ministre,

BRAZZAVILLE, LE 28 FEVRIER 1986

Le Ministre du Travail, de l'Emploi,
de la Refonte de la Fonction Publique
et de la Prévoyance Sociale,


- Bernard COMBO MATSIONA.-


- Ange Edouard POUNGUI.-

Ampliations :

- JORPC.....1
- DGFP-DGPCE.....3
- DGPCE-BST.....1
- DGB.....3
- DCF.....1
- LME.....2
- DOSSIER.....3
- INTERESSE.....1
- SGG/BC.....2./-

